BOUGIVAL

ARRETE N° 2025-319 PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTIONS À MADAME DELPHINE FELGERES CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Maire de Bougival, Luc WATTELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18, L.2122-20;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 25 mai 2020 ;

Vu l'arrêté municipal n°2020-131 en date du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions à Madame Delphine FELGERES ;

Considérant que le Maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant qu'en vertu de la jurisprudence constante du Conseil d'Etat, l'arrêté mettant fin à la délégation n'a pas le caractère d'une sanction, mais celui d'un acte réglementaire et en conséquence n'a pas à être motivé,

ARRETE

Article 1er :
L'arrêté n°2020-131 en date du 26 mai 2020 est abrogé à compter du 1er novembre 2025.

Article 2 :
A compter du 1er novembre 2025, la délégation de fonctions relatives à la réduction de l'insalubrité, à la propreté, à la vidéoprotection et aux plans de circulation de la ville accordée à Madame Delphine FELGERES lui est retirée.

Article 3 :
Le retrait de délégation entraîne de plein droit, la suppression des indemnités qui lui sont liées.

Article 4 :
Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et Madame le Comptable Publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Bougival, le 31 octobre 2025

Le Maire,

HOTEL VILLE DE BOUGIVAL 78380

Luc WATTELLE

Notifié le :

Signature de l'intéressée

REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-078-217800929-20251031-2025_319FEL